

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept du mois d'octobre à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 10 octobre 2024.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,
MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, N. Laks
MM les Conseillers : Nath. Laks, J. Personnaz, S. Pérou, G. Vilmint, S. Baud,
R. Cusin

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : P. Meylan donné à T. Eudes

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, A. Blanc, C. Arhuero, S. Casabianca, M. Bourguignon

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie Laks

Nombre de membres

En exercice :	18
Présents :	12
Votants	13
Dont pouvoirs	01

N° 2024-65

FINANCES- Pertes sur créances irrécouvrables

Considérant l'impossibilité de recouvrer les titres suivants, soit par défaillance du débiteur définitivement insolvable, soit par défaillance d'un débiteur pour lequel une nouvelle procédure de recouvrement est programmée :

Exercice 2020 : titre 117: 275.00 €
Exercice 2020: titre 123 : 275.00 €
Exercice 2020 : titre 4784880511 : 65.90 €
Exercice 2021 : titre 252 : 50.00 €
Exercice 2023 : titre 320 : 20.00 €

Il est proposé au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de porter ces sommes pour un total de 685.90 € au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables »

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

Nathalie LAKS



Le maire

Marc GENOUD



Certifié exécutoire
A Beaumont, le
Le maire,

